

Lundi 12 novembre 2018

Note importante : le terme client employé dans cette annonce ne fait aucunement référence aux clients au sens commercial du terme mais il est employé dans un sens d'usager d'un service communautaire.

Gestionnaire de cas en communauté

La Société John Howard de Québec s'engage à refléter et à répondre à la diversité des personnes et des communautés que nous servons.

Mission de l'organisme

La Société John Howard du Québec :

- vise à aider non seulement les individus qui sont entrés, ou qui sont à risques d'entrer, en conflit avec la loi, mais également leurs familles, leurs proches, et leurs communautés.
- travaille de près avec divers acteurs dans le développement et l'implantation de services qui répondent à des objectifs communs en lien avec la prévention et/ou l'intervention de la criminalité, la pauvreté, les problèmes de santé mentale, la violence, ou autres préoccupations sociales.
- vise à développer et mettre en place des programmes et services de la plus haute qualité afin de répondre aux divers besoins de notre clientèle, leurs familles et la communauté.
- est fermement résolue à investir dans le renforcement des capacités, des partenariats et dans le partage de ressources et d'expertises.
- recommande des changements raisonnables et éclairés au système de justice criminel.

Description du projet

Le programme de gestion et de contrôle des cas communautaires (CCMS) est un programme national offert par les sociétés John Howard du Canada à la demande de l'Agence des Services frontaliers du Canada (ASFC). Il s'agit d'un programme de libération dans la communauté axée sur le risque comme solution de rechange à la détention. La Société John Howard sera responsable de la prestation du programme, y compris l'évaluation de l'admissibilité, l'inscription, l'élaboration d'un plan d'intervention, l'aide pour régler les problèmes de non-conformité au plan de surveillance communautaire et les examens de conformité.

Mission du gestionnaire de cas

- Évaluer les risques des clients.
- Gérer activement des cas.
- Établir des plans d'évaluation des risques.
- Au besoin, assister le superviseur du programme et/ou le représentant de l'ASFC dans l'élaboration des plans de gestion en communauté pour les personnes référées.
- Effectuer l'élaboration des plans de gestion en communauté pour les clients référés.
- Effectuer des entrevues structurées.
- Rédiger des rapports mensuels, ou au besoin, sur les cas réalisés.
- Fournir un soutien aux clients.
- Orienter les clients vers diverses ressources selon les exigences de leur plan de gestion en communauté.
- Aider le client à résoudre des problèmes et défendre les intérêts de ses clients.
- Signaler toute connaissance d'infraction ou d'activité criminelle par les clients au superviseur du programme.
- Suivre toutes les procédures et les protocoles du programme
- Responsable de la tenue à jour des dossiers sur les clients.
- Se conformer à toutes exigences de confidentialité relatives à l'exécution de son mandat.

Exigences et compétences requises

- Études universitaire et 2 années d'expérience de travail pertinent ou une technique professionnelle dans un domaine relié avec au moins 4 années d'expérience de travail pertinente.
- Être en mesure de se soumettre à une enquête de sécurité et de crédit et d'obtenir toutes autres habilitations de sécurité nécessaires de la part des autorités avant l'entrée en fonction; la cote obtenue devra être maintenue pendant la durée entière du mandat.
- Connaissance des méthodes d'enquêtes.
- Capacité démontrée à respecter les délais, à gérer les interventions et à travailler efficacement sous pression.
- Connaissance de :
 - La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27) et son règlement.
 - Les lignes directrices du Conseil du Trésor pour la sécurité de l'information.
 - La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C. (1985), ch. P-21)
 - La *Loi sur la protection de l'information*, L.R.C. (1985), ch. O-5
 - La *Loi sur l'accès à l'information*, L.R.C. (1985), ch. A-1
- Capacité d'agir avec éthique et professionnalisme envers les personnes détenues ou réfugiées en vertu des lois provinciales et fédérales.
- Assurer un échange professionnel avec les avocats ou autres professionnels, et les membres du public. Connaissance des droits et libertés des personnes en vertu de la loi.
- Aider à maintenir un environnement positif.
- Habileté à communiquer à l'écrit et à l'oral (français et anglais); une autre langue est un atout.
- Rédiger des rapports et protéger les renseignements personnels et les données sur les cas analysés.
- Connaissance ou expérience de travail avec des personnes de cultures diverses.
- Expérience de travail avec des personnes vulnérables et/ou antécédents en droit (un atout). Habileté informatique.

- Doit être capable de superviser et de travailler en équipe.
- Doit être organisé et assidu.
- Connaissance des ressources communautaires (un atout).
- Détenir la nationalité canadienne ou la résidence permanente.
- Être membre d'un ordre professionnel (un atout).

Salaire et horaire

Salaire selon l'expérience (entre 17\$/h et 25\$/h)

Temps partiel (20h par semaine)

Lieu de travail : Montréal

Entrée en fonction : Courant janvier 2019

Documents requis pour postuler

Les candidatures pour ce poste doivent être reçues au plus tard le 15 décembre 2018, 23h59. Envoyez une lettre de présentation ainsi qu'un CV accompagné **d'au moins une lettre de référence**, en indiquant dans l'objet du courriel le titre de l'emploi pour lequel vous candidatez, à : admin@john-howard.qc.ca